

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIIN et GIRAUD, Adjointes, Mmes LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mmes BALLANGER (Pouvoir à Mme GIRAUD), HERVÉ (Pouvoir à Mr GIRAUD) et Mr ROCHÉ (Pouvoir à Mr BAUDOUIIN)

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 29 août 2023

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 26 juin 2023, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) AVIS SUR CREATION UNITE DE METHANISATION A GENOUILLE

Mr le Maire fait part dudit projet pour lequel une demande d'enregistrement au titre des installations classées a été faite. Une consultation du public est ouverte du 4 septembre au 2 octobre 2023 inclus à la Mairie de Genouillé. La commune de Landes étant concernée par les risques et inconvénients dont cet établissement pourrait être la source, est amenée à donner son avis sur ce projet. Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 1 abstention, donne un avis favorable.

2°) DEVIS SDEER POUR ARMOIRE EP ACCIDENTEE – ROUTE DE CHAUVIN

Mr le Maire indique que cette armoire a été endommagée par un engin agricole et qu'un constat a été établi. A cet effet, un expert passe le 22 septembre prochain. Mr le Maire fait part du devis du SDEER pour la remise en état qui se chiffre à 1 322,14 € TTC. Le Conseil Municipal valide le devis de réparation.

3°) CREANCES ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS COMMUNE ET EPICERIE

Mr le Maire fait part des documents reçus du SGC pour des créances non récupérables par le Comptable d'un montant de 180 € pour le budget commune et de 651 € pour le budget épicerie. Le Conseil Municipal accepte de mettre en non-valeur ces sommes sur chacun des budgets et de faire les écritures nécessaires à cet effet.

4°) COMPTABILITE COMMUNALE : PASSAGE AU CFU (Compte Financier Unique)

Ce point est reporté à une prochaine réunion car nécessité d'un arrêté ministériel auparavant.

5°) ATTRIBUTION NUMEROTATIONS ADRESSES RUE DE SAINTONGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le bâti situé sur la parcelle AH 42 - Rue de Saintonge n'a pas d'adresses précises et que dans le cadre de la vente dudit bâti, il est opportun de prévoir deux adresses car deux logements existent. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le 12 A et le 12 B.

6°) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE + DICRIM

Mr le Maire indique qu'il est obligatoire pour toutes les communes, de disposer d'un PCS. Mr le Maire indique que ce dernier a pu être établi, gratuitement, avec l'aide de Prédicit via Groupama. Mr le Maire fait part du document réalisé ainsi que les cartes d'actions et le Document d'information sur les risques majeurs (DICRIM). Il sera consultable en Mairie.

7°) APPEL AU DON POUR LE SEISME DE CHARENTE-MARITIME

Mr le Maire fait part du mail reçu de l'AMF17 pour la possibilité aux communes d'apporter leur contribution aux communes sinistrées avec un RIB dédié à cet évènement. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 600 € correspondant à environ 1 €/habitant.

8° CIMETIERE : DEMANDE DE RETROCESSION DE LA PART DE MME MONJOUR

Mr le Maire indique que Mme Monjour a acheté un emplacement en 2018 et qu'elle souhaite le rétrocéder pour en acheter un autre dans le cimetière. Le Conseil Municipal est favorable pour cette rétrocession à la Commune et décide de reverser la somme à courir à Mme Monjour d'un montant de 224 €.

9°) DECISIONS MODIFICATIVES

Mr le Maire indique que les différentes décisions entraînant un coût budgétaire sur le Budget principal n'ont pas besoin d'une DM car les crédits sont suffisants au BP 2023. Par contre, pour le budget Epicerie, nécessité de prévoir une DM pour des virements de crédits entre articles pour l'admission en non valeur.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Campagne Bleuets de France

L'association remercie pour la collecte effectuée lors de la cérémonie du 8 mai.

Voirie

Route de Torxé – RD 119 : Mr le Maire indique que le Département a accepté d'interdire cette route aux PL de + de 19 T, conformément à notre demande et que la signalisation sera mise en place par leurs soins pour être effectif courant octobre 2023.

Mr le Maire indique que suite aux travaux de voirie dans le centre-bourg qui viennent d'être réalisés, environ 400 kg restants ont été mis sur le chemin des Allées.

Mr le Maire indique que suite aux travaux réalisés par la Commune de Courant pour le chemin limitrophe au niveau de Lusseau, une signalisation avait été faite par la SEC TP indiquant l'urgence de sécuriser dans le virage au niveau d'une buse. Un devis a été demandé à l'entreprise Marchand qui se chiffre à 1 498,32 € TTC. Le Conseil Municipal valide ces travaux.

Schéma DECI

Mr le Maire informe que ce point passera à la prochaine réunion de CM.

Repas du 11 novembre

Des devis vont être demandés à Milles Saveurs, Coume et Demolle.

Octobre rose

Voir pour l'achat de rubans et parapluies.

Verres

Revoir les verres avec logo. Recherches à faire.

Bulletin municipal

Réunions prévues les lundis 2 et 9 octobre 2023 à 18h à la Mairie.

TOUR DE TABLE

Lusseau

Mr Roché signale le problème de jeunes qui font du bruit avec des motos dans Lusseau.

Maison ex-Lamy

Mme Giraud signale que des trappes de regard sont ouvertes et qu'il serait nécessaire de sécuriser le portail.

Lotissement des Grandes Versennes

Mr Vinet signale la vitesse excessive dans les rues de ce lotissement. Voir pour changer les arbres et aménager la placette.

La séance est levée à 22h25.